

CGV-101027

UNIVERSITÉ DE MONCTON

211^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion extraordinaire

Le 27 octobre 2010

de 13 h 10 à 13 h 25

Par conférence téléphonique

PRÉSENCES

Georges Arsenault	Atlantique (IPE)	Roseline Paulin	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)
Alain Bossé	Nord-Ouest	André G. Richard, président	Sud-Est
Michel Cardin	Professeur (Moncton)	Ivan Robichaud	Nord-Est
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	Pauline Roy	Nord-Est
Léandre Cormier	Sud-Est	Jean Soucie	Nord-Ouest
Danys Delaquais	Extérieur des régions	<u>Invités et invitées</u>	
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Katherine Gravel	Étudiante (Shippagan)	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Zoé Lessard-Couturier	Étudiante (Edmundston)	Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Vaughne Madden	Atlantique (NE)		

ABSENCES MOTIVÉES : Lise Bastarache, Annie C. Daneault, Liette Dumas-Sluyter, Marc Léger, Thérèse Thériault et Luc Vigneault

ABSENCES : Yves Gagnon, Ghislain LeBlanc, Louis Léger et Mario Thériault

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	COMPLEXE SPORTIF RÉGIONAL (CAMPUS D'EDMUNDSTON)	3
5.	CLÔTURE	3
	DOCUMENTS	4
	Document A : Note au Conseil des gouverneurs	A(1)
	Document B : Entente - Construction d'un pavillon sportif - Campus d'Edmundston	B(1-23)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

13 h10 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 211^e séance du Conseil des gouverneurs.

La secrétaire générale procède à l'appel des noms.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

4. COMPLEXE SPORTIF RÉGIONAL (CAMPUS D'EDMUNDSTON)

Voir le Document A, p. 1 et le Document B, p. 1-23

Le recteur et vice-chancelier présente les paramètres de l'entente entre l'Université de Moncton et la municipalité d'Edmundston pour la construction et la gestion d'un pavillon sportif au Campus d'Edmundston. Il s'agit d'une entente d'une durée de 50 ans avec une clause de renouvellement. Le pavillon hébergera plusieurs terrains de jeux pour des sports tels que le volleyball, le badminton, le basketball et l'athlétisme.

La construction du bâtiment entraînera la démolition de la mégabulle (terrain de tennis) car ce terrain sera l'endroit où sera construit le pavillon sportif. Le projet n'engendrera aucun risque financier pour l'Université de Moncton. L'Université de Moncton demeure propriétaire du terrain utilisé.

La construction du pavillon sportif débutera dans les prochaines semaines.

R : 01-CGV-101027

Hermel Landry, appuyé par Ivan Robichaud, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'entente proposée entre l'Université de Moncton et la municipalité d'Edmundston pour la construction et la gestion d'un pavillon sportif au Campus d'Edmundston. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

5. CLÔTURE

La réunion se termine à 13 h 25.

Contresigné le _____

André G. Richard, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale